

ARRETE

Travaux
VC N°10 - Chemin de la Gibardière
Terrassement pour branchement électrique

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société TP RESEAUX-CENTRE sise 1, Allée des Roses 45270 BELLEGARDE, pour des travaux de terrassement pour un branchement électrique, sur la VC n°10 - Chemin de la Gibardière,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie intercommunale et sous réserve de la délivrance d'une permission de voirie, pour les travaux à effectuer, par la Communauté de Communes du Berry Loire Puisaye,

Vu la déclaration conjointe DT/DICT en date du 20 Juin 2023,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 56/23

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu à partir du 11 Juillet 2023, pour une durée de 30 jours, sur la VC N°10 - Chemin de la Gibardière:

- la circulation sera alternée manuellement par panneaux B 15 et C18, pendant la durée de l'intervention,
- le dépassement et le stationnement des véhicules seront interdits aux abords du chantier,
- la vitesse sera limitée à 30km/heure au droit et à proximité des travaux.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés, par le demandeur, sur cette voie.

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Président de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire,
- à la société TP RESEAUX-CENTRE

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 5 juillet 2023.

Le Maire,
Denis GERVAIS



L'adjoint délégué,
Pascal VATAN